

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 24 (1967)

Heft: 11

Rubrik: Dossier dopage (III)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dossier dopage (III)

L'avis de médecins

Une opinion (autorisée) sur le dopage¹⁾

Nous ne sommes pas d'accord avec la manière « forte » qui vient d'être appliquée dans la lutte contre le dopage. Nous protestons énergiquement contre sa généralisation. (...)

Les athlètes, les cyclistes professionnels en particulier, ne sont pas des trafiquants de la drogue, et encore moins des criminels.

La loi « antidoping » est sans aucun rapport avec la loi contre l'avortement. Il n'existe aucune affinité valable entre le dopage et l'avortement criminel.

(...) Il ne faut pas stigmatiser uniquement et systématiquement les athlètes, car le dopage est pratiqué partout et dans toutes les classes de la société. La preuve en est fournie par la consommation abusive des psychotomiques et des tranquillisants, dont les premières victimes innocentes sont les enfants, qui les avalent par l'ignorance et la négligence des parents. Nous avons insisté sur le fait que le dépistage du dopage ne devait s'appliquer qu'aux sportifs suspects, c'est-à-dire qui présentent, au cours, et surtout à la fin d'une compétition, une attitude bizarre, anormale, une fatigue sans rapport avec l'effort physique fourni, un comportement traduisant un déséquilibre mental; en un mot, une symptomatologie clinique traduisant une intoxication médicamenteuse.

(...) En présentant ces quelques critiques relatives à la lutte contre le dopage, nous n'avons d'autre but que de rappeler à certains confrères de la hiérarchie médicale que chaque sportif, quel qu'il soit, est avant tout un être humain. Nous désirons qu'on respecte l'homme, le secret professionnel et l'idéal sportif animé par l'esprit olympique.

N'a-t-on pas dit tout récemment que « la médecine concerne à la fois un homme et l'homme » ?

Docteur Burstin
médecin de la Fédération française de cyclisme
Extraits d'une lettre parue dans « L'Equipe »

Peu de vraies victimes dans les milieux sportifs

(...) Peut-on condamner sans preuves, sans circonstances atténuantes, des pratiques que les hommes de tous temps et de toutes races ont employées pour se donner du courage au travail, de l'entrain dans leurs divertissements? A-t-on la certitude qu'un de ces stimulants a sur les sportifs des effets maléfiques presque meurtriers qui légitimeraient leur mise hors la loi?

Un dirigeisme aussi despote, qui met en cause une bien petite affaire, me semble voué au sort de toutes les utopies. Car l'amphétamine, ce pelé, ce galeux d'où vient tout le mal, même employé à l'aveuglette, n'a guère tué, ni même détraqué beaucoup de sportifs, surtout, peut-on dire, de coureurs cyclistes.

Au contraire, parmi les intellectuels, gens de lettres, écrivains, artistes, professeurs, enseignants, hommes d'affaires, personnages à responsabilités, les ravages de l'amphétamine ont été et sont encore bien maléfiques. Il est évident que ce médicament est un stimulant du cerveau; c'est un supercafé manifeste. Il fait germer et proliférer dans l'écorce cérébrale des idées à foison; il en extrait confusément et en tumulte du subconscient; il chasse le sommeil pour

donner place aux songeries, aux espoirs et aux désappointements, aux désirs irréalisables, aux soucis, aux extases, retombant soudain dans l'angoisse.

Or ce déséquilibre mental, aujourd'hui si répandu, ne se rencontre pas chez les athlètes et les sportifs de valeur. L'excès de leur activité musculaire peut les surmener et les affaiblir momentanément; un peu de repos et une alimentation copieuse les remettent sur pied. L'amphétamine a donc fait peu de vraies victimes dans les milieux sportifs. Ce qu'ils ont consommé d'amphétamine ne compte pas en regard de ce qu'ont absorbé les intellectuels dans l'espoir de mieux étudier, de triompher dans les examens et concours, de se faire un nom dans la littérature, d'appuyer leurs premiers succès d'artistes par une fureur d'accumuler les représentations, les cachets, les contrats, les aventures publicitaires!

Alors, des élèves, des étudiants, à l'instigation de leurs maîtres et parents, ont pu, grâce à l'amphétamine, passer des nuits sur d'arides bouquins, ont sombré dans la neurasthénie persistante et même dans la folie définitive. Que de comédiens, de chansonniers et vedettes, qui ont recouru à la dynamite pour tenir le coup que leur imposait leur popularité naissante, sont morts d'ennui, se sont même suicidés, tant les réactions de l'amphétamine, jointe aux somnifères, leur avait enlevé tout repos, toute méditation, toute volonté. Rien de pareil, je le répète, ne s'est passé dans les milieux sportifs.

Qu'ils soient drogués ou non, les coureurs illustres, populaires pendant quelques années, se sont retirés raisonnablement, bien portants, bien mariés, assez fortunés, ayant gravi allégrement quelques marches de l'échelle sociale alors que, généralement, ils étaient partis d'assez bas. Ils avaient compris que du tabac, de l'alcool et de la dynamite il fallait user fort peu. Les gens d'un bon naturel ont gémi sur le sort des coureurs cyclistes qui, n'ayant pas réussi, n'avaient plus de quoi vivre et mouraient dans la misère tels la plupart des inventeurs. C'est peut-être vrai dans certains sports autour desquels l'argent ne circule pas abondamment. En cyclisme, un jeune homme qui a tenté sa chance dans la dure école de la compétition mais qui n'a pas réussi, a fait pourtant l'expérience de quelques vertus corporelles: le courage, la patience dans l'effort, l'abstention au moins relative du tabac et de l'alcool, la méfiance des goûts et des habitudes qu'il sait nuisibles à la vigueur et la santé, et autres vertus qui sont incompatibles avec la résignation à un pitoyable métier et encore moins à la charité, qu'on appelle aujourd'hui la solidarité.

On peut observer d'ailleurs que le déséquilibre mental des drogués se guérit assez facilement par l'exercice physique régulièrement et énergiquement pratiqué; mais on y recourt rarement parce que c'est le bon sens et la volonté qui manquent essentiellement à ces faibles d'esprit. Ce qui explique aussi que les doses légères et espacées de doping n'incommodent guère les athlètes qui exigent de leurs muscles un travail considérable et constant, tandis que les intellectuels qui négligent d'exercer leur corps sont très sensibles aux moindres excitations et dépenses de l'influx nerveux.

Dr J.-E. Ruffier (décédé à 90 ans)
Tiré de « Pour vous bien porter faites de la bicyclette »
(ouvrage placé sous le patronage de la Fédération française de cyclisme)

A la limite de la drogue

La mort d'un champion cycliste au cours du Tour de France a attiré une fois de plus l'attention du public sur le problème du doping. On sait que de très nombreux sportifs ont pris l'habitude de consommer cer-

¹⁾ Dopage (doping) est le terme français recommandé depuis 1958 par le Comité du langage scientifique.

tains produits du type amphétamine qui ont le pouvoir dangereux de supprimer la sensation de fatigue et de permettre de mobiliser les dernières énergies pour un effort supplémentaire. Ces produits suppriment le signal d'alarme que constitue précisément la notion de fatigue et donnent l'impression au sportif qu'il dispose de réserves supplémentaires. Mais si l'effort est de trop longue durée, c'est l'épuisement complet, parfois la mort.

Pourquoi des champions doivent-ils recourir au doping? Il ne faut pas oublier quelle a été l'évolution du sport au cours de ces dernières années et quels sont les risques qui le menacent actuellement. Dans tous les sports, le niveau des performances s'est élevé avec une rapidité extraordinaire. Mais, pour faire partie de l'élite, il ne suffit plus d'être doué et de s'entraîner une fois par semaine; il faut travailler tous les jours et souvent pendant plusieurs heures. Le sport est devenu une profession qui doit permettre à ses adeptes d'obtenir gloire et fortune pendant des années de « production » intense, années qui ne sont pas nombreuses. Comment un jeune homme, mal conseillé par des entraîneurs mal documentés, pourra-t-il résister à la tentation de prendre une pilule si celle-ci peut l'aider à atteindre son but? Et si une pilule peut l'aider un peu, pourquoi dix pilules ne l'aideraient-elles pas davantage?

Il y a une part d'hypocrisie dans la lutte contre le doping. On crie au scandale si un coureur reçoit une injection de caféine, mais personne ne penserait à condamner ce même coureur s'il boit plusieurs tasses de café avec caféine. Qui peut nous dire où se trouve la distinction entre les substances et les moyens augmentant artificiellement le rendement et celles l'augmentant naturellement?

Il ne s'agit pas toujours de doping physique; nous connaissons tous des sportifs de grand talent qui ne peuvent donner leur entière mesure pour des raisons psychologiques. Certains produits pharmaceutiques font merveille non pas parce qu'ils ont stimulé artificiellement le sportif, mais parce qu'ils l'ont désinhibé, décontracté, décrispé et l'ont rendu confiant. Est-ce encore du doping?

Les déclarations de champions que j'ai pu entendre à la radio démontrent que ces sportifs croient sincèrement à l'efficacité du doping, mais en même temps ils veulent préserver leur santé. C'est logique, d'où une nécessaire collaboration entre le sportif, l'entraîneur et le médecin spécialisé dans les problèmes sportifs. Le reproche essentiel qu'on peut faire au doping est celui d'être totalement empirique; il fait courir de graves dangers aux sportifs qui en usent et abusent. Si l'on est frappé par les cas mortels, on oublie qu'ils peuvent également conduire à des troubles mentaux qui justifient parfois l'internement dans une clinique psychiatrique. Dès le moment où le doping ne peut être réglementé, des raisons morales veulent également qu'on interdise son emploi, puisqu'il rend la compétition inégale et désavantageuse pour ceux qui ne veulent pas recourir au doping.

Les recherches qui seront poursuivies dans ce domaine donneront la possibilité aux médecins de trouver un jour un doping scientifique qui permettra de tirer le maximum de rendement de conditions physiques données, tout en ne menaçant pas la vie physique et psychique des sportifs. A ce moment, tous les sportifs se retrouveront à la même enseigne et la compétition sera égale pour tous et loyale.

La clandestinité qui règne actuellement dans le domaine du doping constitue un spectacle dégradant; on se trouve à la limite de la drogue. Il faut accepter l'absolue nécessité de la répression du doping. Mais la répression seule ne suffit pas; les fédérations sportives se doivent de mieux organiser le service de contrôle médical de leurs champions.

On peut prévoir malheureusement, tant la gloire et l'argent exercent un attrait irrésistible sur de nombreux jeunes sportifs, qu'on devra déplorer encore de nombreux excès du doping.

Esculape
« Tribune de Genève »

« Le contrôle peut être positif et le coureur innocent »

Je pense qu'il serait utile que vous fassiez part à vos lecteurs des observations suivantes qui émanent de quelqu'un qui voit les choses sans passion, mais avec un bagage médical quand même plus complet que celui d'un journaliste ou d'un coureur cycliste.

1. Personnellement, je ne vois pas ce qui peut être répréhensible dans le fait de prendre de l'actiphos-amphétaminé; il s'agit là d'une association d'acide phosphorique et d'amphétamine que tout médecin prescrit dans des cas de fatigue chronique et également en prévision d'efforts importants à fournir.

2. Il faut distinguer lorsqu'on prend une médication quelconque, la dose à laquelle on fait appel; exemples:

- a) On peut prendre tous les jours 3 à 4 comprimés d'aspirine sans aucun inconvénient majeur; on peut aussi mourir avec 20 ou 30 comprimés.
- b) On peut prendre 10 à 15 centigrammes de gardénal par jour pendant des années, sans avoir non plus de troubles majeurs. Vous savez comme moi qu'on peut se tuer au gardénal.
- c) La digitaline prise aux doses thérapeutiques est un tonicardiaque salvateur. On peut tuer quelqu'un si les doses sont trop fortes.

Tout ceci pour attirer votre attention sur une différence essentielle: celle du dosage et de la répartition des prises d'un médicament.

1. Si un coureur prend tous les jours des doses thérapeutiques (prescrites par un médecin) d'un médicament quelconque, il ne se dope pas, il se soigne; et pourtant, l'analyse d'urine sera positive, mais à concentration faible.

2. Si un coureur prend en une seule prise une dose importante du même médicament, et ce, sans prescription médicale, il se dope, mais hélas, les urines seront également positives, mais à des concentrations plus fortes.

En conclusion, nous pensons qu'il faut faire une différence essentielle entre des doses thérapeutiques et des doses de charges d'un même médicament. C'est une notion de base de pharmacologie qu'un même produit a des effets totalement différents à doses différentes, à doses faibles ou à doses massives.

C'est pourquoi si Untel prend régulièrement tous les jours 2 ampoules d'actiphos-amphétaminé, il ne saurait être coupable de doping, mais il faudrait, tout au contraire, le féliciter de se bien soigner... et, néanmoins, il y aura des traces d'amphétamines dans ses urines.

J'espère que vous voudrez bien verser l'avis d'un praticien au dossier de cette affaire de doping, et je vous en remercie. J'ajoute que, par expérience personnelle de clientèle, la majorité des Français sont dopés à longueur d'année, si l'on en juge par la consommation des médicaments en France.

A quand l'analyse d'urine à la sortie de l'usine ou du ministère?

Dr Gérard Dupin, Charleville
Tiré de « l'Equipe »